

Note à l'attention de Monsieur le Maire de Toulon

Elaboration d'une charte d'aménagement et d'esthétique urbaine

Le projet municipal élaboré en mars 2001 a affirmé la volonté de la nouvelle équipe municipale de se doter d'une politique volontariste en matière de cadre de vie.

A ce titre, le diagnostic établi faisait ressortir une dégradation de l'image de notre ville liée à un certain nombre de facteurs, et notamment :

- Un traitement très disparate des sols
- La signalisation anarchique
- L'envahissement de la ville par des poteaux de signalisation en tout genre
- Les mauvaises conditions de la desserte des lieux accueillant le public
- La perte d'identité des quartiers
- Un éclairage insuffisant et disparate
- Aucune politique d'ensemble en matière de végétalisation, de mobilier urbain ou même de réhabilitation de façades
- Une absence de stratégie spatiale en termes de cheminement

Le tout aggravé par un affichage et enseignes commerciales totalement anarchique.

Ce constat nous a conduits à imaginer l'élaboration d'une charte d'aménagement et d'esthétique urbaine à laquelle participent le CAUE, les services de la ville et les professionnels de l'architecture et de l'urbanisme.

Le principal enjeu est de recréer une ambiance urbaine qui contribue à la valorisation de l'image de Toulon, à son attractivité et à son rayonnement.

Les principales préconisations devront porter sur le traitement des sols, choix des matériaux, calpinage, plantations, plan lumière, éclairage, affichage publicitaire, mise en valeur des bâtiments publics, façades, mobilier urbain, signalisation routière, signalétique et cheminement.

Deux impératifs devront, à cette occasion, particulièrement être pris en compte :

- le premier concerne le renforcement de la cohésion et du sentiment d'unité de la ville (Toulon souffre aujourd'hui, en effet, d'une fracture entre les quartiers qui la composent, notamment du point de vue de l'accessibilité et des liaisons physiques)
- le second repose sur le respect des entités urbanistiques et architecturales et de l'identité des grands ensembles urbains qui font l'organisation de la ville.

De ce point de vue, 6 secteurs ont pu être identifiés :

- le centre ancien
- le secteur haussmannien, la vieille ville, la Corderie Castigneau avec l'essentiel des édifices publics
- le secteur XIXIè : Pont du Las, Saint Jean du Var, le Mourillon

- le secteur Pôle de Développement : entrée est Bir Hakeim, SNCF
- le secteur touristique : front de mer et corniche
- le secteur pavillonnaire : quartiers périphériques.

Afin de satisfaire ce double impératif, deux approches sont préconisées :

#### 1 : Approche statique

De ce point de vue, la charte devra préconiser un certain nombre :

- d'aménagements uniformes (fil rouge destiné à renforcer le sentiment de cohésion et d'unité avec un effort tout particulier pour la signalétique, les matériaux utilisés pour le traitement des sols, l'éclairage des végétaux, l'éclairage des bâtiments publics)
- d'aménagements spécifiques à chaque secteur, destinés à renforcer leur identité urbaine et architecturale, notamment mobilier urbain, choix des végétaux, traitement des façades, calpinage de sols.

#### 2 : Approche dynamique, qui favorisera la mise en valeur d'axes structurants

Une idée originale pourrait consister à identifier les cheminements thématiques :

- cheminement commercial
- cheminement culturel
- cheminement étudiant
- cheminement touristique

Parmi les préconisations générales portées par la charte, une attention toute particulière devra être faite à la signalisation routière et à la diminution des espaces qui lui sont réservés. A l'heure actuelle, la signalisation est dimensionnée pour une vitesse de 130km/H alors que la plupart du temps les quartiers traversés sont en zone 30.

La mise en œuvre de la charte doit permettre un travail minutieux sur chaque espace public, et l'identification et la suppression des points noirs.

Pour garantir son application et son efficacité, la charte devra prévoir, en termes d'organisation des procédures et de processus décisionnels qui seront les moyens de garantir son application et son efficacité.